RÈGLEMENT (CEE) N° 1979/79 DE LA COMMISSION

du 5 septembre 1979

modifiant, en ce qui concerne leur application par variétés de tabac de la production communautaire, les règlements (CEE) n° 1727/70, (CEE) n° 1728/70, (CEE) n° 2603/71, (CEE) n° 638/74 et (CEE) n° 410/76

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu le règlement (CEE) n° 727/70 du Conseil, du 21 avril 1970, portant établissement d'une organisation commune des marchés dans le secteur du tabac brut (1), modifié en dernier lieu par le règlement (CEE) n° 1579/79 (2), et notamment son article 3 paragraphe 3 premier alinéa, son article 5 paragraphe 6, son article 6 paragraphe 10 et son article 7 paragraphe 4,

vu le règlement (CEE) n° 1697/71 du Conseil, du 26 juillet 1971, relatif au financement des dépenses d'intervention dans le secteur du tabac brut (3), modifié par le règlement (CEE) n° 330/74 (4), et notamment son article 6 paragraphe 2,

considérant que le règlement (CEE) n° 1581/79 du Conseil, du 24 juillet 1979, fixant pour la récolte 1979 les prix d'objectif, les prix d'intervention et les primes accordées aux acheteurs de tabac en feuilles ainsi que les prix d'intervention dérivés du tabac emballé (5), a modifié la liste des variétes de tabac de la production communautaire ainsi que la définition de leurs qualités de référence appliquées depuis l'entrée en vigueur de l'organisation commune de marché du tabac brut, pour les rendre plus conformes à la réalité actuelle de ce marché ; qu'il convient donc d'adapter en ce sens les règlements dont les dispositions se réfèrent aux différentes variétés et qualités de référence des tabacs à savoir les règlements :

— (CEE) n° 1727/70 de la Commission, du 25 août 1970, relatif aux modalités d'intervention dans les secteurs du tabac brut (6), modifié en dernier lieu par le règlement (CEE) n° 1556/78 (7),

— (CEE) n° 1728/70 de la Commission, du 25 août 1970, fixant les barèmes de bonifications et de réfactions dans le secteur du tabac brut (8), modifié en dernier lieu par le règlement (CEE) n° 784/77 (9),

— (CEE) n° 2603/71 de la Commission, du 6 décembre 1971, relatif aux modalités de conclusion des contrats de première transformation et conditionnement des tabacs détenus par les organismes d'intervention (10), modifié en dernier lieu par le règlement (CEE) n° 1018/79 (11),

— (CEE) n° 638/74 de la Commission, du 20 mars 1974, portant fixation de la limite de tolérance pour les pertes de quantités résultant de la conservation du tabac brut à l'intervention (12),

— (CEE) n° 410/76 de la Commission, du 23 février 1976, fixant le taux maximal des pertes de poids admises lors du contrôle des opérations de première transformation et de conditionnement du tabac (13) ;

considérant que les mesures prévues au présent règlement sont conformes à l'avis du comité de gestion du tabac brut,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT :

Article premier

Les annexes I, II et IV du règlement (CEE) n° 1727/70 sont remplacées respectivement par les annexes I, II et III du présent règlement.

Article 2

Les annexes I et II du règlement (CEE) n° 1728/70 sont remplacées respectivement par les annexes IV et V du présent règlement.

Article 3

L'annexe du règlement (CEE) n° 2603/71 est remplacée par l'annexe VI du présent règlement.

(1) JO n° L 94 du 28. 4. 1970, p. 1.
(2) JO n° L 189 du 27. 7. 1979, p. 1.
(3) JO n° L 175 du 4. 8. 1971, p. 8.
(4) JO n° L 37 du 9. 2. 1974, p. 5.
(5) JO n° L 189 du 27. 7. 1979, p. 6.
(6) JO n° L 191 du 27. 8. 1970, p. 5.
(7) JO n° L 184 du 6. 7. 1978, p. 11.
(8) JO n° L 191 du 27. 8. 1970, p. 18.
(9) JO n° L 95 du 19. 4. 1977, p. 16.
(10) JO n° L 269 du 8. 12. 1971, p. 11.
(11) Jo n° L 127 du 24. 5. 1979, p. 11.
(12) JO n° L 77 du 22. 3. 1974, p. 30.
(13) JO n° L 50 du 26. 2. 1976, p. 11.

Article 4

L'annexe du règlement (CEE) n° 638/74 est remplacée par l'annexe VII du présent règlement.

Article 5

L'annexe du règlement (CEE) n° 410/76 est remplacée par l'annexe VIII du présent règlement.

Article 6

Le présent règlement entre en vigueur le troisième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel des Communautés européennes.*

Il est applicable pour la première fois au tabac brut de la récolte 1979.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 5 septembre 1979.

Par la Commission

Finn GUNDELACH

Vice-président

ANNEXE I

TABAC EN FEUILLES

Classement des variétés par qualités prévu à l'article 7 paragraphe 1 du règlement (CEE) n° 1727/70

1. a) BADISCHER GEUDERTHEIMER ; b) FORCHHEIMER HAVANNA II c

« **Grumpen** » (Primings)

Classe I Feuilles mûres, saines, intactes, de couleur marron-rouge à légèrement bigarrée

Classe II Feuilles mûres, saines, biagarrées. Les bords des feuilles peuvent être trop mûrs et de couleur marron

Classe III Feuilles qui ne correspondent pas aux classes I et II mais qui présentent les qualités requises pour l'intervention

« **Sandblatt** » (Lugs)

Classe I Feuilles mûres, saines, intactes, de couleur marron à légèrement bigarrée, de longueur uniforme

Classe II Feuilles mûres, saines et biagarrées

Classe III Feuilles qui ne correspondent pas aux classes I et II mais qui présentent les qualités minimales pour l'intervention

« **Hauptgut** » (Leaves)

Classe I Feuilles mûres, saines, intactes, de couleur marron foncé à bigarrée, de longueur uniforme (1)

Classe II Feuilles mûres, saines et bigarrées

Classe III Feuilles qui ne correspondent pas aux classes I et II mais qui présentent les qualités minimales requises pour l'intervention

« **Obergut** » (Tips)

Feuilles mûres, saines, de couleur marron foncé à bigarrée, qui présentent les qualités minimales requises pour l'intervention

2. BADISCHER BURLEY E

« **Grumpen** » (Primings)

Classe I Feuilles mûres, saines, intactes, nourries, de couleur marron clair à marron rougeâtre

Classe II Feuilles mûres, saines, de couleur marron à bigarrée. Les bords des feuilles peuvent être surmaturés

Classe III Feuilles qui ne correspondent pas aux classes I et II mais qui présentent les qualités minimales requises pour l'intervention

« **Sandblatt** » (Lugs)

Classe I Feuilles mûres, saines, intactes, nourries, de couleur marron clair à marron rougeâtre, de longueur uniforme

Classe II Feuilles mûres, saines, fermes, de couleur marron à bigarrée

Classe III Feuilles qui ne correspondent pas aux classes I et II mais qui présentent les qualités minimales requises pour l'intervention

« **Hauptgut** » (Leaves)

Classe I Feuilles mûres, saines, intactes, nourries de couleur marron rougeâtre à marron clair, de longueur uniforme (1)

Classe II Feuilles mûres, saines, de couleur marron à bigarrée

Classe III Feuilles qui ne correspondent pas aux classes I et II mais qui présentent les qualités minimales requises pour l'intervention

(1) Qualité de référence.

« **Obergut** » (Tips)

Feuilles mûres, saines, de couleur marron foncé, qui présentent les qualités minimales requises pour l'intervention

3. VIRGIN D

Classe I Feuilles mûres, saines, intactes, de couleur jaune à rouge-jaune ; des écarts tels que des colorations brunâtres à jaune verdâtre sont admis jusqu'à concurrence du tiers de la surface de la feuille (1)

Classe II Feuilles mûres, saines, dont le ton de base est le jaune ; des écarts tels que des colorations brunâtres à jaune verdâtre sont admis jusqu'à concurrence des deux tiers de la surface de la feuille

Classe III Feuilles qui ne correspondent pas aux classes I et II mais qui présentent les qualités minimales requises pour l'intervention

4. a) PARAGUAY et ses hybrides ; b) DRAGON VERT et ses hybrides, PHILIPPIN, PETIT GRAMMONT (Flobecq), SEMOIS, APPELTERRE

Feuilles basses (Lugs)

Feuilles médianes (Leaves)

Feuilles de tête (Tips)

Pour chaque étage foliaire, on distingue les classes suivantes :

Classe 1 Feuilles mûres, de bonne combustibilité, de coloration chaude au tissu suffisamment intègre. De légers défauts sont tolérés

Classe 2 Feuilles présentant des défauts pas trop accentués soit au point de vue de la combustibilité, soit au point de vue de la coloration, soit au point de vue tissu, soit au point de vue maturité (excès ou insuffisance) (1)

Classe 3 Feuilles présentant des défauts accusés concernant soit la coloration (terne ou verdâtre accusé), soit la combustibilité, soit l'intégrité et la tenue du tissu, soit la maturité (net excès ou insuffisance marquée) mais qui présentent les qualités minimales requises pour l'intervention

Classe supplémentaire concernant les tabacs cueillis feuille à feuille et uniquement les feuilles basses :

Classe 1 S :

Feuilles mûres, de bonne combustibilité, au tissu intègre, peu dense et feuillant, de coloration uniformément chaude

5. NIJKERK

Feuilles basses (Leaves)

Classe 1 Feuilles mûres, au tissu encore gommeux, nourri et intègre, encore résistant et élastique, à nervures noyées, de bonne coloration marron plus ou moins foncé, chaude

Classe 2 Feuilles peu gommeuses, présentant des défauts pas trop accusés au point de vue intégrité du tissu, nervation ou coloration

Classe 3 Feuilles au tissu dessévé, non gommeux, ou « nettement fermenté à la pente » (dégradation du tissu et de la coloration par accident de dessication) ou dépréciées par la grêle ou les maladies non généralisées, mais qui présentent les qualités minimales requises pour l'intervention

Feuilles de tête (Tips)

Classe 1 Feuilles de 1re longueur (supérieure à 45 cm), au tissu très gommeux, nourri, intègre, résistant et élastique à nervures noyées, de bonne maturité se traduisant par une coloration marron à marron foncé, de tonalité chaude

Classe 2 Soit feuilles de 2e longueur (inférieure ou égale à 45 cm), présentant les caractéristiques ci-dessus, soit feuilles de 1re longueur (supérieure à 45 cm), au tissu encore gommeux, nourri, encore intègre, résistant, à nervures plus ou moins accusées, de toutes colorations à l'exclusion du vert poireau (1)

Classe 3 Feuilles de toutes longueurs, présentant des dépréciations accusées soit au point de vue maturité, soit au point de vue coloration (vert poireau), soit au point de vue tissu (manque de résistance, manque de gomme, maladies, fermentation à la pente), mais qui présentent les qualités minimales requises pour l'intervention

(1) Feuilles médianes (Leaves) : qualité de référence.

6. a) MISIONERO et ses hybrides ; b) RIO GRANDE et ses hybrides

1re qualité Feuilles développées, de plus de 45 cm, au tissu non grossier, convenablement séchées, suffisamment intègres, de coloration marron-rouge, chaude ou assez chaude, de combustibilité satisfaisante

2e qualité Feuilles développées, de plus de 45 cm, au tissu non grossier, de coloration claire, un peu jaunâtre, de tonalité chaude ou assez chaude, ayant suffisamment de tenue et assez intègres, de combustibilité passable (1)

3e qualité Feuilles supérieures à 35 cm, saines, au tissu plus ou moins grossier, de coloration marron à fond rougeâtre ou jaunâtre mais manquant de chaleur, de combustibilité médiocre

4e qualité Feuilles supérieures à 30 cm, aux dépréciations accusées concernant soit l'intégrité et la tenue du tissu, soit la coloration qui peut être foncée, brun plus ou moins verdâtre, terne, soit l'épaisseur excessive et la grossièreté du tissu. Combustibilité médiocre ou mauvaise, mais qui présentent les qualités minimales requises pour l'intervention

7. BRIGHT

Catégorie A Feuilles de maturité suffisante, sans défauts de séchage, de texture ouverte, aux côtes et nervures pas trop accentuées, saines, de couleur jaune dans les différentes gradations (1)

Catégorie B Feuilles de consistance variée, même feuilles maigres ou feuilles grossières, suffisamment mûres, mais présentant de légers défauts de séchage et de couleur pouvant aller du jaune tacheté ou du bronzé au jaune tirant sur le vert ; même avec des défauts d'intégrité

Catégorie C Feuilles de consistance variée, de texture fermée, présentant des défauts de séchage, de couleur jaune très tachetée, ou tirant soit sur le gris, soit sur le marron ; présentant de graves défauts d'intégrité, mais qui présentent les qualités minimales requises pour l'intervention

8. BURLEY I

Catégorie A Feuilles de maturité suffisante, sans défauts de séchage, de texture ouverte, même consistantes, avec des côtes et nervures pas trop accentuées, saines, de couleur noisette plus ou moins chaude (1)

Catégorie B Feuilles de consistance variée, saines, présentant quelques défauts de séchage et d'intégrité, de couleur non uniforme

Catégorie C Feuilles grossières, de texture fermée présentant des défauts marqués de séchage, d'intégrité et de couleur, mais qui présentent les qualités minimales requises pour l'intervention

9. MARYLAND

Catégorie A Feuilles de maturité suffisante, présentant des légers défauts de séchage avec très peu de teintes bronzées, de tissu de texture moyenne avec des côtes et nervures pas trop accentuées, saines, de coloration marron rougeâtre plutôt chaude

Catégorie B Feuilles de consistance variée mais plutôt légère, saines, présentant quelques défauts de séchage et d'intégrité, de couleur marron rougeâtre même non uniforme

Catégorie C Feuilles grossières présentant même des défauts marqués de séchage, d'intégrité et de couleur, mais qui présentent les qualités minimales requises pour l'intervention

10. a) KENTUCKY et ses hybrides ; b) MORO DI CORI ; c) SALENTO

Catégorie A Feuilles intactes, de taille grande ou moyenne, mûres à point, d'un tissu fin et suffisamment élastique et consistant, avec des côtes et nervures peu accentuées, sans défauts de séchage et conservation, de couleur marron uniforme

Catégorie B Feuilles mûres à point, d'un tissu consistant, sans défauts de séchage et de conservation, de couleur marron, présentant quelques défauts d'intégrité (1)

Catégorie C Feuilles de maturité suffisante, d'un tissu même léger, de couleur non uniforme, présentant des défauts de séchage et d'intégrité et de légers défauts de conservation, mais qui présentent les qualités minimales requises pour l'intervention

(1) Qualité de référence.

11. a) NOSTRANO DEL BRENTA ; b) RESISTENTE 142 ; c) GOJANO

Catégorie A Feuilles d'un tissu délicat, ayant une consistance suffisante, d'une texture ouverte, mûres, avec des côtes et nervures pas trop accentuées, saines, sans défauts de séchage ou convenablement fermentées selon le système traditionnel, de couleur marron ou marron clair plus ou moins uniforme, même présentant de légers défauts d'intégrité

Catégorie B Feuilles d'un tissu consistant ou léger, saines, sans défauts de séchage ou convenablement fermentées selon le système traditionnel, de couleur marron ou même marron foncé, présentant des défauts d'intégrité pas trop accentués (1)

Catégorie C Feuilles peu mûres, de couleur non uniforme, même marron foncé, grossières, présentant de légers défauts de séchage, de traitement traditionnel et de conservation, et des feuilles très déchirées ne pouvant pas être classées dans des catégories précédentes, mais qui présentent les qualités minimales requises pour l'intervention

12. a) BENEVENTANO ; b) BRASILE SELVAGGIO et variétés similaires

Catégorie A Feuilles de bonne maturité, saines, d'un tissu délicat et résistant, avec des nervures peu accentuées, de texture ouverte, sans défauts de séchage et convenablement fermentées, de couleur marron ou même marron foncé mais uniforme, présentant quelques défauts d'intégrité

Catégorie B Feuilles de maturité suffisante, d'un tissu consistant ou même grossier ou maigre, présentant des défauts de séchage, de fermentation et d'intégrité non accentués (1)

Catégorie C Feuilles d'un tissu grossier, de couleur foncée, présentant des défauts marqués de maturité, de séchage, de conservation et d'intégrité, mais qui présentent les qualités minimales requises pour l'intervention

13. XANTI-YAKÀ

14. PERUSTITZA

15. ERZEGOVINA et variétés similaires

Catégorie A Feuilles mûres, saines, sans défauts de séchage, de couleur marron clair ou jaune, plutôt brillantes, d'un tissu délicat ou moyennement consistant, texture ouverte de taille surtout petite ou moyenne, provenant normalement des têtes ou médianes supérieures (variétés 13 et 14) et des têtes ou médianes (variété 15)

Catégorie B Feuilles suffisamment saines et mûres, présentant quelques légers défauts de séchage d'un tissu le plus souvent léger, de couleur allant du jaune au marron, avec des défauts marqués d'intégrité mais bien conservée, même provenant des feuilles basses (1)

Catégorie C Feuilles légères et grossières, présentant des défauts de séchage, de couleur non uniforme, avec des défauts marqués d'intégrité, provenant de tous les étages foliaires, mais qui présentent les qualités minimales requises pour l'intervention

16. a) ROUND TIP ; b) SCAFATI ; c) SUMATRA I (2)

Catégorie A Feuilles basses, triées par longueur selon les proportions suivantes :

1re longueur : 15 %,
2e longueur : 55 %,
3e longueur : 30 %.

Feuilles de dimension convenable, de bonne maturité, de couleur suffisamment uniforme, saines, de tissu correct, à grain ouvert, à côtes et nervures noyées, bien conservées, de bonne combustibilité, de goût et d'arôme typiques, aptes au capage des cigares. Il peut être toléré un pourcentage d'environ 20 % de feuilles non intègres

Catégorie B Feuilles médianes inférieures, triées par longueur selon les proportions suivantes :

1re longueur : 60 %,
2e longueur : 35 %,
3e longueur : 5 %.

Feuilles de dimension convenable, mûres à point et de couleur uniforme, saines, sans défauts d'intégrité, d'un tissu fin, élastique et résistant, avec des côtes et nervures noyées, fermentées à point et bien conservées, de bonne combustibilité, de goût et d'arôme typiques, utilisables pour capage de cigares, comprenant environ 25 % de feuilles non intègres (1)

(1) Qualité de référence.
(2) Les longueurs s'entendent comme suit :
1re longueur : supérieure ou égale à 38 cm,
2e longueur : de 32 cm à moins de 38 cm,
3e longueur : de 25 cm à moins de 32 cm.

Catégorie C Feuilles médianes supérieures, triées par longueur selon les proportions suivantes :

1re longueur : 10 %,
2e longueur : 40 %,
3e longueur : 50 %.

Feuilles de dimension moyenne, de maturité suffisante, de couleur suffisamment uniforme, de texture plutôt consistante, bien conservées, de combustibilité moyenne, de goût et d'arôme typiques, en partie utilisables pour capage de cigares de qualité inférieure. Il peut être toléré un pourcentage d'environ 30 % de feuilles non intègres, mais qui présentent les qualités minimales requises pour l'intervention

ANNEXE II

TABAC EMBALLÉ

Classement des variétés par qualités prévu à l'article 7 paragraphe 2 du règlement (CEE) n° 1727/70

1. a) BADISCHER GEUDERTHEIMER ; b) FORSCHHEIMER HAVANNA II c

« **Grumpen** » (Primings)

Classe I Feuilles mûres, saines, intactes, de couleur légèrement bigarrée à marron foncé ; normalement fermentées

Classe II Feuilles mûres, saines, dont le ton de base est brunâtre ; des écarts de coloration sont admis ; les bords des feuilles peuvent être trop mûrs ; normalement fermentées

Classe III Feuilles qui ne correspondent pas aux classes I et II ; normalement fermentées

« **Sandblatt** » (Lugs)

Classe I Feuilles mûres, saines, intactes, de couleur légèrement bigarrée à marron foncé ; de longueur uniforme ; normalement fermentées

Classe II Feuilles mûres, saines, dont le ton de base est brunâtre ; des écarts de coloration sont admis ; normalement fermentées

Classe III Feuilles qui ne correspondent pas aux classes I et II ; normalement fermentées

« **Hauptgut** » (Leaves)

Classe I Feuilles mûres, saines, intactes, de couleur légèrement bigarrée à marron foncé ; de longueur uniforme ; normalement fermentées (1)

Classe II Feuilles mûres, saines, dont le ton de base est brunâtre ; des écarts de coloration sont admis ; normalement fermentées

Classe III Feuilles qui ne correspondent pas aux classes I et II ; normalement fermentées

« **Obergut** » (Tips)

Feuilles mûres, saines, de couleur différente ; normalement fermentées

2. BADISCHER BURLEY E

« **Grumpen** » (Primings)

Classe I Feuilles mûres, saines, intactes, nourries, de couleur marron clair, marron rougeâtre à marron ; normalement fermentées

Classe II Feuilles mûres, saines, dont le ton de base est brunâtre ; des écarts de coloration sont admis ; les bords des feuilles peuvent être trop mûrs ; normalement fermentées

« **Sandblatt** » (Lugs)

Classe I Feuilles mûres, saines, intactes, nourries, de couleur marron clair, marron rougeâtre à marron ; de longueur uniforme ; normalement fermentées

Classe II Feuilles mûres, saines, fermes, dont le ton de base est brunâtre ; des écarts de coloration sont admis ; normalement fermentées

Classe III Feuilles qui ne correspondent pas aux classes I et II ; normalement fermentées

« **Hauptgut** » (Leaves)

Classe I Feuilles mûres, saines, intactes, nourries, de couleur marron clair, marron rougeâtre à marron foncé ; de longueur uniforme ; normalement fermentées (1)

Classe II Feuilles mûres, saines, dont le ton de base est brunâtre ; des écarts de coloration sont admis ; normalement fermentées

Classe III Feuilles qui ne correspondent pas aux classes I et II ; normalement fermentées

(1) Qualité de référence.

« **Obergut** » (Tips)

Feuilles mûres, saines, de couleur différente ; normalement fermentées

3. VIRGIN D

Classe I Feuilles mûres, saines, intactes, de couleur jaune, rouge-jaune à jaune brunâtre ; normalement fermentées (1)

Classe II Feuilles mûres, saines, dont le ton de base est le jaune ; des écarts de coloration sont admis ; normalement fermentées

Classe III Feuilles qui ne correspondent pas aux classes I et II ; normalement fermentées

7. BRIGHT

Catégorie A Feuilles de maturité suffisante bien soignées, de texture ouverte, aux côtes et nervures pas trop accentuées, saines, de couleur jaune dans les différentes gradations (1)

Catégorie B Feuilles de consistance variée, même feuilles maigres ou feuilles grossières, suffisamment mûres, mais présentant de légers défauts de soin et de couleur (jaune tacheté ou bronzé) ; même avec des défauts d'intégrité

Catégorie C Feuilles de consistance variée, de texture fermée, présentant des défauts de soin, mais aptes à la conservation, de couleur jaune très tachetée, ou tirant soit sur le gris, soit sur le marron ; présentant de graves défauts d'intégrité

8. BURLEY I

Catégorie A Feuilles de maturité suffisante, bien soignées, de texture ouverte, même consistantes, avec des côtes et nervures pas trop accentuées, saines, de couleur noisette plus ou moins chaude (1)

Catégorie B Feuilles de consistance variée, saines, présentant quelques défauts de soin et d'intégrité, de couleur non uniforme

Catégorie C Feuilles grossières, de texture fermée, présentant des défauts marqués de soin, d'intégrité et de couleur, mais aptes à la conservation

9. MARYLAND

Catégorie A Feuilles de maturité suffisante, présentant des légers défauts de séchage avec très peu de teintes bronzées, cependant bien soignées, de tissu de texture moyenne, avec des côtes et nervures pas trop accentuées, saines, de coloration marron rougeâtre plutôt chaude

Catégorie B Feuilles de consistance variée mais plutôt légère, saines, présentant quelques défauts de séchage et d'intégrité, de couleur marron rougeâtre même non uniforme

Catégorie C Feuilles grossières, présentant même des défauts marqués de séchage, d'intégrité et de couleur mais aptes à la conservation

10. a) KENTUCKY et ses hybrides ; b) MORO DI CORCI ; c) SALENTO

Catégorie A Feuilles intactes, de taille grande ou moyenne, mûres à point, d'un tissu fin et suffisamment élastique et consistant, avec des côtes et des nervures peu accentuées, bien soignées et conservées, de couleur marron uniforme

Catégorie B Feuilles mûres à point, d'un tissu consistant, bien soignées et conservées, de couleur marron, présentant quelques défauts d'intégrité (1)

Catégorie C Feuilles de maturité suffisante, d'un tissu même léger, de couleur non uniforme, présentant des défauts de soin et d'intégrité et de légers défauts de conservation

11. a) NOSTRANO DEL BRENTA ; b) RESISTENTE 142 ; c) GOJANO

Catégorie A Feuilles d'un tissu délicat, ayant une consistance suffisante, d'une texture ouverte, mûres, avec des côtes et nervures pas trop accentuées, saines, bien soignées et fermentées, de couleur marron ou marron clair plus ou moins uniforme, même présentant de légers défauts d'intégrité

Catégorie B Feuilles d'un tissu consistant ou léger, saines, bien soignées et fermentées, de couleur marron ou marron foncé, présentant des défauts d'intégrité pas trop accentués (1)

Catégorie C Feuilles peu mûres, de couleur non uniforme, même marron foncé, grossières, présentant de légers défauts de soin, de fermentation et de conservation et des feuilles très déchirées ne pouvant pas être classées dans les catégories précédentes

(1) Qualité de référence.

12. a) BENEVENTANO ; b) BRASILE SELVAGGIO et variétés similaires

Catégorie A Feuilles de bonne maturité, saines, d'un tissu délicat et résistant avec des côtes et nervures peu accentuées, de texture ouverte, bien soignées et fermentées, de couleur marron ou même marron foncé mais uniforme, présentant quelques défauts d'intégrité

Catégorie B Feuilles de maturité suffisante, d'un tissu consistant ou même grossier ou maigre, présentant des défauts de soin, de fermentation et d'intégrité non accentués (1)

Catégorie C Feuilles d'un tissu grossier, présentant des défauts marqués de maturité, de soin, de conservation et d'intégrité

13. XANTI-YAKÀ

14. PERUSTITZA

15. ERZEGOVINA et variétés similaires

Catégorie A Feuilles mûres, saines, bien soignées, de couleur marron clair ou jaune, plutôt brillantes, d'un tissu délicat ou moyennement consistant, texture ouverte de taille surtout petite ou moyenne, provenant normalement des têtes ou médianes supérieures (variétés 13 et 14) et des têtes ou médianes (variété 15)

Catégorie B Feuilles suffisamment saines et mûres, présentant quelques défauts de soin, d'un tissu le plus souvent léger, de couleur allant du jaune au marron, avec des défauts marqués d'intégrité, mais bien conservées, même provenant des feuilles basses (1)

Catégorie C Feuilles légères et grossières, présentant des défauts de soin, mais conservables, de couleur non uniforme, avec des défauts marqués d'intégrité, provenant de tous les étages foliaires

16. a) ROUND TIP ; b) SCAFATI ; c) SUMATRA I (2)

Catégorie A Feuilles basses, triées par longueur selon les proportions suivantes :

1re longueur : 15 %,
2e longueur : 55 %,
3e longueur : 30 %

Feuilles de dimension convenable, de bonne maturité, de couleur suffisamment uniforme, saines, de tissu correct, à grain ouvert, à côtes et nervures noyées, bien conservées, de bonne combustibilité, de goût et d'arôme typiques, aptes au capage des cigares. Il peut être toléré un pourcentage d'environ 20 % de feuilles non intègres

Catégorie B Feuilles médianes inférieures, triées par longueur selon les proportions suivantes :

1re longueur : 60 %,
2e longueur : 35 %,
3e longueur : 5 %.

Feuilles de dimension convenable, mûres à point et de couleur uniforme, saines, sans défauts d'intégrité, d'un tissu fin, élastique et résistant, avec des côtes et nervures noyées, fermentées à point et bien conservées, de bonne combustibilité, de goût et d'arôme typiques, utilisables pour le capage de cigares, comprenant environ 25 % de feuilles non intègres (1)

Catégorie C Feuilles médianes spérieures triées par longueur selon les proportions suivantes :

1re longueur : 10 %,
2e longueur : 40 %,
3e longueur : 50 %.

Feuilles de dimension moyenne, de maturité suffisante, de couleur suffisamment uniforme, de texture plutôt consistante, bien conservées, de combustibilité moyenne, de goût et d'arôme typiques, en partie utilisables pour capage de cigares de qualité inférieure. Il peut être toléré un pourcentage d'environ 30 % de feuilles non intègres

(1) Qualité de référence.
(2) Les longueurs s'entendent comme suit :
1er longueur : supérieure ou égale à 38 cm,
2e longueur : de 32 cm à moins de 38 cm,
3e longueur : de 25 cm à moins de 32 cm.

ANNEXE III

Humidité à prendre en considération pour la détermination du poids net visée à l'article 6 paragraphe 1 du règlement (CEE) n° 1727/70

Numéro d'ordre	Variétés	Humidité	
		Tabac en feuilles	Tabac emballé
1	a) Badischer Geudertheimer b) Forchheimer Havanna II c	26 %	16 %
2	Badischer Burley E	25 %	15 %
3	Virgin D	19 %	13 %
4	a) Paraguay et ses hybrides b) Dragon vert et ses hybrides Philippin Petit Grammont (Flobecq) Semois Appelterre	27 %	19 %
5	Nijkerk	27 %	19 %
6	a) Misionero et ses hybrides b) Rio Grande et ses hybrides	27 %	19 %
7	Bright	16 %	13 %
8	Burley I	19 %	13 %
9	Maryland	19 %	13 %
10	a) Kentucky et ses hybrides b) Moro di Cori c) Salento	23 %	16 %
11	a) Nostrano del Brenta b) Resistente 142 c) Gojano	22 %	18 %
12	a) Beneventano b) Brasile Selvaggio et variétés similaires	24 %	16 %
13	Xanti-Yakà	17 %	13 %
14	Perustitza	17 %	13 %
15	Erzegovina et variétés similaires	17 %	13 %
16	a) Round Tip b) Scafati c) Sumatra I	22 %	16 %

ANNEXE IV

Barème de bonifications et de réfactions pour le tabac en feuilles visé à l'article 1er paragraphe 1 du règlement (CEE) n° 1728/70

Numéro d'ordre	Variétés	Étage foliaire	Classes, qualités et nombre indices par rapport aux qualités de référence			
			Classe I	Classe II	Classe III	
1	a) Badischer Geudertheimer b) Forchheimer Havanna II c	Grumpen (Primings) Sandblatt (Lugs) Hauptgut (Leaves) Obergut (Tips)	90 109 100 (1) 67	73 88 82	58 71 70	
			Classe I	Classe II	Classe III	
2	Badischer Burley E	Grumpen (Primings) Sandblatt (Lugs) Hauptgut (Leaves) Obergut (Tips)	114 122 100 (1) 50	89 98 77	56 76 59	
			Classe I	Classe II	Classe III	
3	Virgin D		100 (1)	57	22	
			Classe 1S	Classe 1	Classe 2	Classe 3
4	a) Paraguay et ses hybrides b) Dragon vert et ses hybrides, Philippin, Petit Grammont (Flobecq), Semois, Appelterre	Feuilles basses (Lugs) Feuilles médianes (Leaves) Feuilles de tête (Tips)	130 — —	110 120 100	90 100 (1) 80	70 80 60
			Classe 1	Classe 2	Classe 3	
5	Nijkerk	Feuilles basses (Leaves) Feuilles de tête (Tips)	100 120	80 100 (1)	60 60	
			1re qualité	2e qualité	3e qualité	4e qualité
6	a) Misionero et ses hybrides b) Rio Grande et ses hybrides		120	100 (1)	80	60
			Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
7	Bright		100 (1)	65	50	
8	Burley I		100 (1)	65	48	
9	Maryland		100 (1)	65	48	
10	a) Kentucky et ses hybrides b) Moro di Cori c) Salento		157	100 (1)	60	
11	a) Nostrano del Brenta b) Resistente 142 c) Gojano		129	100 (1)	76	
12	a) Beneventano b) Brasile Selvaggio et variétés similaires		128	100 (1)	71	
13	Xanti-Yakà		116	100 (1)	74	
14	Perustitza		109	100 (1)	73	
15	Erzegovina et variétés similaires		109	100 (1)	71	
16	a) Round Tip b) Scafati c) Sumatra I		86	100 (1)	36	

(1) Qualité de référence.

ANNEXE V

Barème de bonifications et de réfactions pour le tabac emballé visé à l'article 1er paragraphe 2 du règlement (CEE) n° 1728/70

Bonifications et réfactions rapportées aux catégories du classement

Numéro d'ordre	Variétés	Étage foliaire	Classes et nombres indices par rapport aux qualités de référence		
			Classe I	Classe II	Classe III
1	a) Badischer Geudertheimer b) Forchheimer Havanna II c	Grumpen (Primings) Sandblatt (Lugs) Hauptgut (Leaves) Obergut (Tips)	90 109 100 (1) 67	73 88 82	58 71 70
2	Badischer Burley E	Grumpen (Primings) Sandblatt (Lugs) Hauptgut (Leaves) Obergut (Tips)	114 122 100 (1) 50	89 98 77	56 76 59
3	Virgin D		100 (1)	57	22
			Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
7	Bright		100 (1)	65	50
8	Burley I		100 (1)	65	48
9	Maryland		100 (1)	65	48
10	a) Kentucky et ses hybrides b) Moro di Cori c) Salento		157	100 (1)	60
11	a) Nostrano del Brenta b) Resistente 142 c) Gojano		129	100 (1)	76
12	a) Beneventano b) Brasile Selvaggio et variétés similaires		128	100 (1)	71
13	Xanti-Yakà		116	100 (1)	74
14	Perustitza		109	100 (1)	73
15	Erzegovina et variétés similaires		109	100 (1)	71
16	a) Round Tip b) Scafati c) Sumatra I		86	100 (1)	36

(1) Qualité de référence.

ANNEXE VI

Montant visé à l'article premier paragraphe 6 du règlement (CEE) n° 327/71

Numéro d'ordre	Variétés	Montant ECU/kg de tabac en feuilles
1	a) Badischer Geudertheimer b) Forchheimer Havanna II c	0,580
2	Badischer Burley E	0,598
3	Virgin D	0,603
4	a) Paraguay et ses hybrides b) Dragon vert et ses hybrides Philippin Petit Grammont (Flobecq) Semois Appelterre	0,422
5	Nijkerk	0,372
6	a) Misionero et ses hybrides b) Rio Grande et ses hybrides	0,468
7	Bright	0,642
8	Burley I	0,594
9	Maryland	0,594
10	a) Kentucky et ses hybrides b) Moro di Cori c) Salento	0,490
11	a) Nostrano del Brenta b) Resistente 142 c) Gojano	0,589
12	a) Beneventano b) Brasile Selvaggio et variétés similaires	0,445
13	Xanti-Yakà	0,957
14	Perustitza	0,663
15	Erzegovina et variétés similaires	0,608
16	a) Round Tip b) Scafati c) Sumatra I	3,598

ANNEXE VII

du règlement (CEE) n° 638/74

Limites de tolérance en pourcentage de poids net

Variétés	Au cours de l'année d'achat	Au cours des années suivantes
Dark air cured (1, 4, 5, 6, 11, 12) Fire cured (10) Tabacs spéciaux (16)	1,5 %	0,7 %
Light air cured (2, 8, 9) Flue cured (3, 7) Sun cured (13, 14, 15)	1,0 %	0,6 %

ANNEXE VIII

Taux maximal des pertes de poids visées à l'article 1er du règlement (CEE) n° 410/76

Numéro d'ordre	Variétés	Pertes de poids maximales (en pourcentage du poids net de tabac en feuilles) (1)
1	a) Badischer Geudertheimer b) Forchheimer Havanna II c	22
2	Badischer Burley E	19
3	Virgin D	13
4	a) Paraguay b) Dragon vert et ses hybrides Philippin Petit Grammont (Flobecq) Semois Appelterre	19
5	Nijkerk	19
6	a) Misionero et ses hybrides b) Rio Grande et ses hybrides	17
7	Bright	14
8	Burley I	15
9	Maryland	15
10	a) Kentucky et ses hybrides b) Moro di Cori c) Salento	15
11	a) Nostrano et ses hybrides b) Resistente 142 c) Gojano	15
12	a) Beneventano b) Brasile Selvaggio et variétés similaires	15
13	Xanti-Yakà	17
14	Perustitza	17
15	Erzegovina et variétés similaires	17
16	a) Round Tip b) Scafati c) Sumatra I	16

(1) Ces taux sont majorés de 4 points pour les tabacs ayant subi les opérations de battage.